



INFORMATIONS concernant les RESULTATS DE LICENCE 1 Session de MAI 2016

- 1) Pour prendre connaissance des résultats**
- 2) Etudiants admis en juin**
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin**
- 4) Consultation des copies d'examen de mai 2016**

1) POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES RESULTATS :

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Un relevé de notes sera envoyé avant fin juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à la 1^{ère} session. Aucun duplicata ne sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

2) ETUDIANTS ADMIS

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES en Licence 2 au Cavej

Étudiants rattachés à Paris 1 : réinscription sur le site

<http://reins.univ-paris1.fr> à partir du 13 juillet.

Étudiants rattachés aux Universités PARIS 5, PARIS 11, PARIS 13 et VERSAILLES ST QUENTIN :

Prendre contact avec les inscriptions administratives de ces universités en septembre lorsqu'elles auront pris connaissance des procès-verbaux des résultats.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES en Licence 1 ou 2

Consulter le site : e-cavej.org rubrique « s'inscrire » : **Inscriptions pédagogiques** à partir de fin octobre pour plus d'informations.

3) ETUDIANTS AJOURNES OU DEFAILLANTS A LA PREMIERE SESSION

RAPPEL DU REGLEMENT DE L'EXAMEN :

ATTENTION :

- **Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées au rattrapage** (sauf si elles ont été validées dès juin dans une unité d'enseignements ou dans un semestre).
- Toute **note égale ou supérieure à la moyenne** est **conservée** pour la session de rattrapage
- Toute **unité** d'enseignement **validée** est conservée dans son ensemble pour la session 2.
- Tout **semestre validé** est **conservé** dans son ensemble pour la session 2.

Les étudiants ajournés ou défaillants à la session de juin, rattachés à Paris 1 ne pourront se réinscrire administrativement que fin octobre, après la proclamation des résultats de la session de rattrapage.

4) CONSULTATION DES COPIES :

***Jeudi 30 juin 2016 de 10H00 à 12H00:
Droit civil et Droit constitutionnel***

Dates de la session de rattrapage

Il n'y aura pas d'envoi de convocation, elle sera prochainement sur le site du Cavej « e-cavej.org ».

Paris, le 23 juin 2016

Secrétariat de licence 1